

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025
au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe**

Monsieur le Maire de Montberon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
HERRERO Nadège	Adjoint d'animation à temps non complet (32/35 ^e) 7 ^{ème} échelon depuis le 01/03/2025)	04/06/2024

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2025 comprend 0 % d'hommes et 100 % de femmes (dont 100 % promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le : 31/10/25

Signature :



Fait à Montberon, le 13 octobre 2025
Monsieur le Maire, Thierry SAVIGNY

